



ATELIER CAPSCA • YAOUNDÉ, CAMEROUN • SEPTEMBRE 2026

Mesures Nationales du Togo face à l'Épidémie d'Ébola en RDC

Synergie ANAC, acteurs aéroportuaires & Ministère de la Santé pour la Sécurité Sanitaire de l'Aviation Civile

Présenté par la délégation de la République Togolaise

SEPTEMBRE 2026



Sommaire

8 sections couvrant le contexte, le cadre institutionnel, les dispositions prises et les perspectives de coopération.

1 Introduction et contexte

2 Cadre institutionnel : collaboration ANAC & Santé

3 Mesures prises par le Ministère en charge de la Santé

4 Dispositions prises à l'Aéroport de Lomé (AIGE)

5 Recommandations issues de la réunion du 29 mai 2026

6 Réunion du Ministère en charge du Transport

7 Mesures opérationnelles spécifiques prises par ST Handling

8 Mesures opérationnelles spécifiques prises par ASKY

9 Conclusion et perspectives de coopération

SECTION 1

Introduction et contexte

- ✓ **14 mai 2026** : Recrudescence et Confirmation de la 17^{ème} épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVE) lié au variant Bundibugyo en RDC, nécessitant une vigilance internationale accrue
- ✓ **Position du Togo** : L'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) de Lomé est un hub aéroportuaire majeur en Afrique de l'Ouest (ASKY, Ethiopian Airlines, Air France, Bruxelles Airlines, etc). ASKY opère 18 vols hebdomadaires vers Kinshasa (7), Brazzaville (7) et Pointe Noire (4).
- ✓ **Cadre d'Action** : Alignement strict sur les directives de l'OMS, de l'OACI et du réseau mondial CAPSCA.
- ✓ **17 mai 2026** : Déclaration de l'épidémie comme Urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS
- ✓ **Impératif Sanitaire** : En réponse à cette alerte, les autorités de santé et les équipes de l'AIGE ont déployé des mesures d'urgence. L'objectif est de stopper la propagation du virus par voie aérienne tout en maintenant l'activité économique

À ce jour, aucun cas suspect n'a été signalé.

SECTION 2

Cadre Institutionnel : Collaboration ANAC & Santé

Rôle de l'ANAC Togo

- Supervision réglementaire des exploitants aériens
- Diffusion des directives de sécurité (NOTAM, circulaires)
- Coordination avec l'OACI et les autorités aéroportuaires
- Suivi de la conformité des procédures d'urgence à l'aéroport
- Collaboration active avec les acteurs aéroportuaires & le ministère de la santé
- Désignation Point focal CAPSCA

Rôle du Ministère de la Santé

- Autorité scientifique et médicale nationale
- Déploiement des équipes de contrôle sanitaire aux frontières (RSI)
- Gestion des infrastructures d'isolement et de diagnostic
- Prise en charge médicale et protocoles de suivi des contacts
- Désignation d'un point focal des points d'entrée désignés



SECTION 3

Mesures prises par le Ministère en charge de la Santé

1. Coordination

2. Surveillance et Laboratoire

3. Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI)

4. Communication de Risque et Engagement Communautaire (CREC)

5. Prise en charge

SECTION 4

Dispositions prises à l'Aéroport de Lomé (AIGE)

ANAC — 29 mai 2026 : réunion de coordination par l'ANAC - Renforcement des mesures de prévention et de gestion des risques sanitaires à l'AIGE

Partenaires de la plateforme aéroportuaire

- 1 Information sur la nature, les modalités de transmission et l'évolution de l'épidémie dans les pays concernés.
- 2 Révision des différents plans sectoriels de prévention et de gestion des urgences de santé publique.
- 3 Revue des procédures et dispositifs du plan d'urgence de l'AIGE.

À l'issue de cette réunion, des recommandations ont été émises.

 RAPPORT DE REUNION		ANAC-TOGO-SMO-FORM 008 Edition 01-20/12/2016 Révision 00 - 20/12/2016 Page: 1 sur 3
GESTION DE LA SITUATION D'URGENCE SANITAIRE LIEE AU VIRUS EBOLA A L'AIGE		
Date	29 mai 2026	
Heure	10h 00- 11h 32	
Lieu	Salle de réunion de l'ANAC	
Participants	ANAC, SALT, ASECNA, ASAIGE-PAL, ST HANDLING, AEROTRANSPORT, ASKY et COMPAGNIES AERIENNES ETRANGERES (Voir liste de présence en annexe)	
Introduction		
Faisant suite à la situation sanitaire qui prévaut en République Démocratique du Congo et en Ouganda en ce moment, le DG ANAC, par correspondance électronique du 28 mai 2026 a convié tous les acteurs de la plateforme aéroportuaire de Lomé à une réunion dans le cadre du renforcement des mesures de prévention et de gestion des risques sanitaires aux frontières aériennes. Cette réunion vise à assurer une coordination efficace afin de prévenir tout risque d'importation du virus Ebola.		
Ordre du jour adopté		
1. Présentation sur la maladie à virus Ebola 2. Présentation des mesures de prévention au niveau des acteurs aéroportuaire 3. Divers		
Secrétariat de séance		
Le secrétariat est assuré par Messieurs AMEGBLE Koumi A., AGBENOUE Komlan et MONA A. Kossi.		
Déroulement de la réunion		
1. Présentation sur la maladie à virus Ebola		
Dans son mot d'ouverture, le Directeur Général de l'ANAC a rappelé l'importance stratégique de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) dans la prévention des risques sanitaires transfrontaliers. Il a insisté sur la nécessité d'une vigilance permanente et d'une collaboration étroite entre tous les intervenants de la plateforme aéroportuaire. Il a également exhorté les compagnies aériennes à respecter strictement les protocoles sanitaires internationaux et à renforcer la sensibilisation des équipages, des passagers et des personnels d'exploitation.		

SECTION 5

Recommandations issues de la réunion de coordination du 29 mai 2026

Concernés : partenaires de la plateforme aéroportuaire



Contrôle aux frontières : Renforcer immédiatement le dispositif de contrôle sanitaire au point d'entrée de l'aéroport



Zones à risque : Instaurer un système de surveillance renforcée dédié aux passagers en provenance des zones touchées



Gestion de crise : Réactiver la Cellule de veille sanitaire et déployer un mécanisme d'alerte rapide pour optimiser la communication entre les services compétents



Sensibilisation des équipes : Former et informer les agents de la plateforme aéroportuaire ainsi que le personnel navigant sur la gestion des cas suspects



Information des voyageurs : Sensibiliser activement les passagers aux mesures barrières et aux conduites à tenir



Transport interne : Réduire, si la situation sanitaire l'exige, la capacité maximale de passagers dans les bus d'Aérotransport



air burkina

29 Avenue de la Nation, Immeuble Air Burkina

01BP 1459, Ouagadougou 01, BF

Website : www.air-burkina.com

EXTRAIT DU MANUEL D'EXPLOITATION

PARTIE A - SAN-06-00-00

Précautions de l'Équipage en Matière de Santé

ERJ 190 XT-ABI

ERJ 190 XT-ABT

EDITION 03 REVISION 01 - AVR. 26



SECTION 6

Réunion du Ministère en charge du Transport

29 mai 2026 — Concernés : ANAC, ASAIGE-PAL, SALT, ASECNA, Ministère en charge de la Santé, OMS

ANAC

ASAIGE-PAL

SALT

ASECNA

Min. Santé

OMS

ST Handling

1 Point de situation de l'épidémie présenté par le ministère en charge de la santé.

2 Évaluation des mesures prises à l'AIGE par l'ANAC.

3 Mise en place d'un cadre de suivi des recommandations.

SECTION 7

Mesures Opérationnelles Spécifiques prises par ST Handling

Organisation de deux campagnes de sensibilisation du personnel opérationnel, en février et juin 2026, sur le MPOX, le Hantavirus et la maladie à virus Ebola.

Formation sur les mesures de prévention individuelles et collectives, ainsi que sur la conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas.

Renforcement de la vigilance du personnel aéroportuaire,
Sensibilisation au respect strict des protocoles sanitaires,
Implication du Service Santé et du CSST



**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE
SENSIBILISATION SUR LES
ÉVÈNEMENTS SANITAIRES**

Réf. : RAPPORT

Ed. 06-11/03/2025

Rev.01-31/07/2025

Page 2 sur 3

- les mesures de prévention individuelles et collectives ;
- la conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas.

Une attention particulière a été accordée au respect des mesures d'hygiène, notamment le lavage régulier des mains, le port des équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire, la désinfection des surfaces de travail et la déclaration immédiate de tout symptôme suspect auprès du service médical.

Deuxième phase : du 15 au 17 juin 2026

SECTION 8

Mesures Opérationnelles Spécifiques prises par ASKY

Sensibilisation continue du personnel — édition régulière de safety bulletins d'information diffusés par e-mail pour toutes les escales.

Mesures locales et suivi quotidien par le Country Manager ASKY de Kinshasa

- ✓ Fiche sanitaire digitalisée des passagers
- ✓ Interdiction formelle de changement de siège à bord
- ✓ Disponibilité du code QR pour le passager en amont
- ✓ Transmission systématique des manifestes de vol
- ✓ Interdiction de fouille systématique approfondie
- ✓ Sensibilisation et communication du personnel

 Ed: 2 / APR. 2014 Rev: 5 / SEP. 2024	EMERGENCY RESPONSE PLAN MANUAL	ORG-ERP
	AIRCRAFT RELATED EVENTS MANAGEMENT	Chapter: 4
	PANDEMIC EMERGENCIES	Section: 4.7 Page: 1 of 20

REFERENCES			
ISM ORG 1.7.1	ICAO Doc 9859, Ed.4 Chap 9	IHR-2005, Ed.2	ICAO Annex 9
IATA Guidelines on Public Health Emergency.	RANT 19, App 2, 1.4		

4.7 PANDEMIC EMERGENCIES

ASKY strongly supports the existence of a response plan to deal with public health emergencies. We recognize that the first few moments on an emergency are the most critical for the human life. Our aim is to pre-plan most of the steps that must take place in the advent of a Public Health Emergency, and this will eliminate most of the confusion that usually occurs when something happens.

Réunion de coordination de la stratégie sanitaire ASKY



Conclusion et Perspectives de Coopération

1

Succès de l'approche intégrée

La synergie étroite entre les autorités de l'ANAC et celles du ministère de la santé assure une sécurité sanitaire optimale au sein du transport aérien

2

Engagement CAPSCA

Le Togo réaffirme son adhésion totale aux principes CAPSCA pour harmoniser la réponse en Afrique.

3

Perspectives

Numérisation complète des fiches de santé voyageur et interconnexion régionale des systèmes d'alerte.

Je vous remercie pour votre attention.